

----

**Département  
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-59-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

**N° 59/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 août 2020,

**Objet de la délibération :****Tableau des effectifs**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	80
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	10
· Dont représenté(e)s	4
· Excusé(e)s :	0
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	94

Résultat du vote	
- Pour :	94
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

**SÉANCE DU 28 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration** M. BOLE Joel à M. MARGUET Vincent, M. PIERRET Boris à M. LAITHIER Sébastien, M. GAMELON Yves à M. CURIE Claude, M. MAURICE Jaques à M. PERCIER Pascal

**Suppléé(e)s** Mme JACQUES Elisabeth par M. JACQUES Hubert, Mme VIONNET Sarah par M. DEULEULE Patrick, M. MESNIER Christian par GUINET Thierry, M. VERMOT DESROCHES Gérard par Mme ARNOUX Fabienne, Mme DIAS PEREIRA Justine par M. ROYET Lionel, Mme SAGE Lydie par M. PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M. CHEVRIAUX Nicolas, Mme LEBLANC VICHARD par Mme DELISLE Cristelle, Mme LHERITIER Sylvie par M. HEBERT Guy, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert

**Excusé(e)s**

**Absent(e)s** Mme BREUILLOT Christine, Mme FAILLENET Maryse, M. POGLIANO Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame GUILLAME Isabelle ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- Vu la délibération du 27 février 2020 sur le tableau des effectifs,
- Vu le recrutement d'un adjoint administratif contractuel pour un poste de secrétaire au secrétariat mutualisé de Amancey à temps complet en remplacement d'un agent titulaire
- Vu le recrutement d'un adjoint administratif contractuel pour un poste d'accueil à la MSAP de Amancey en remplacement d'un agent titulaire
- Vu le recrutement d'un agent administratif de catégorie B (rédacteur) contractuel sur le poste de responsable du pôle social
- Vu le recrutement d'un Educateur des APS Principal 1<sup>ère</sup> classe contractuel à la place d'un titulaire sur un grade équivalent

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-59-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

FILIERE ADMINISTRATIVE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC *	T/NT* *
Attaché hors classe	A	1	TC	T
Attaché Principal	A	1	TC	T
Attaché	A	2	TC	T
		2	TC	NT
Rédacteur	B	1	TC	NT
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	TC	T
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	TC	T
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>er</sup> classe	C	2	TC	T
	C	1	TNC	T
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	TC	T
	C	1	TNC	T
Adjoint Administratif	C	3	TC	T
		4	TC	NT
		5	TNC	NT
FILIERE TECHNIQUE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC *	T/NT **
Ingénieur principal	A	1	TC	T
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	TC	T
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	TC	T
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	TC	T
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	TC	T
	C	1	TNC	T
Adjoint Technique	C	2	TC	T
		1	TNC	T
		3	TC	NT
FILIERE SPORTIVE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC*	T/NT* *
Educateur des APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	TC	T
	B	1	TC	NT
Educateur APS	C	3	TC	NT
FILIERE ANIMATION/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC*	T/NT* *
Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	TC	T

\*TC=temps complet/TNC=temps non complet \*\* T=titulaire/NT=non titulaire/S:stagiaire

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte ce tableau des effectifs

Fait et délibéré en séance, le 28.07.20  
Pour Extraît conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président